

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2022

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 20 septembre 2022 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869, boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Messieurs les conseillers Tony Bolduc, Philippe Drolet et Bernard Mallet, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Carl St-Onge, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

SONT ABSENTS(ES) :

Madame Stéphanie Felx conseillère, Monsieur Stéphane Roy conseiller et Monsieur Martin Laplaine conseiller

Madame la mairesse, Lise Michaud, ayant constaté le quorum, ouvre la séance à 20 h.

2022-09-624 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-09-625 MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ. DOSSIER DU PROTOCOLE D'ENTENTE SUR LE PARTAGE DES COÛTS RELATIFS AUX TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES ET PROMESSE DE CESSION DE RUE ET D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES - PROJET : IMMOBILIER A.H. INC.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil mandate la société Bélanger Sauvé et notamment, Me Marc-André Lechasseur, afin de représenter la Ville dans le dossier du protocole d'entente sur le partage des coûts relatifs aux travaux d'infrastructures et promesse de cession de rue et d'infrastructures municipales - Projet : Immobilier A.H. inc.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-09-626 ACHAT D'UN LOGICIEL DE GESTION DES EFFECTIFS - SERVICE DE POLICE ET SERVICE INCENDIE.

CONSIDÉRANT les particularités et la complexité de gestions des effectifs d'un service de police et d'un service incendie;

CONSIDÉRANT que le service de police et le service incendie doivent effectuer la gestion des effectifs et la gestion des horaires à l'aide d'un logiciel performant;

CONSIDÉRANT que le logiciel doit être compatible avec le fonctionnement actuel et futur du service de police et service incendie;

CONSIDÉRANT que le service incendie utilise déjà ICO Urgences dans la gestion des rapports d'intervention et de la prévention;

CONSIDÉRANT la validation effectuée par le comité mandaté afin de trouver le logiciel qui répond à nos besoins;

CONSIDÉRANT la présentation effectuée par la firme ICO Solutions le 16 mars 2022 en présence de toutes les directions de la ville impliquées;
EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et est résolu:

- QUE ce Conseil procède à l'achat du logiciel ICO Solutions Horaire au montant de 35 910 \$
 - Achat du logiciel : 15 000 \$
 - Licences d'utilisateur service de police: 1 800 \$
 - Contrat annuel soutien technique : 3 360 \$
 - Services professionnels d'implantation et de formation pour le service de police : Banque d'heures 90 h : 15 750 \$
- QUE cette dépense soit financée via le surplus.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-09-627 OCTROI DE CONTRAT. APPEL D'OFFRES 2022-50-TP - RÉFECTION DU STATIONNEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE.

CONSIDÉRANT que le 24 août 2022, la direction du greffe a procédé à un appel d'offres public pour la réfection du stationnement de l'Hôtel de Ville;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 15 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que six soumissions ont été reçues soit :

- Pavage Métropolitain inc. :	224 065.71 \$ à l'exclusion des taxes
- Eurovia Québec Construction inc. :	226 116.75 \$ à l'exclusion des taxes
- Pavages Céka inc. :	226 846.68 \$ à l'exclusion des taxes
- Pavages Ultra inc. :	228 559.05 \$ à l'exclusion des taxes
- Pavages Axion inc. :	282 040.57 \$ à l'exclusion des taxes
- Construction Morival Ltée :	320 037.08 \$ à l'exclusion des taxes

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des travaux publics et du génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat 2022-50-TP pour la réfection du stationnement de l'Hôtel de Ville à la société Pavages Métropolitain inc., sur la base des prix unitaires soumis pour un montant total de 224 065.71 \$ à l'exclusion des taxes selon les termes et conditions de sa soumission;
- DE le soumettre au syndicat des copropriétaires pour fin de vote;
- QUE cette dépense soit assumée à la hauteur de sa quote-part et financée au règlement d'emprunt 2021-1001;
- QUE les coûts soient imputés au projet #ADMIN22004.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-09-628 OCTROI DE CONTRAT. APPEL D'OFFRES 2022-48-TP - FOURNITURE D'UN CHARGEUR SUR ROUES.

CONSIDÉRANT que le 24 août 2022, la direction du greffe a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture d'un chargeur sur roues;

CONSIDÉRANT que l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 13 septembre 2022;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues soit :

- Le Groupe Agritex : 248 600.00 \$ à l'exclusion des taxes
- Brandt Tractor Ltd : 256 025.00 \$ à l'exclusion des taxes
- Équipements Robert : 265 424.50 \$ à l'exclusion des taxes

CONSIDÉRANT la politique de renouvellement de la flotte;

CONSIDÉRANT les coûts de location annuels pour un chargeur sur roues mieux adapté à nos besoins;

CONSIDÉRANT les investissements nécessaires pour adapter le chargeur sur roues actuel;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des travaux publics et du génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil octroie le contrat 2022-48-TP pour la fourniture d'un chargeur sur roues au plus bas soumissionnaire conforme soit Le Groupe Agritex, sur la base du prix forfaitaire soumis pour un montant total de 248 600.00 \$ à l'exclusion des taxes selon les termes et conditions de sa soumission;
- QUE cette dépense soit financée dans le règlement d'emprunt 2021-1001 et qu'elle soit portée au #projet TP22001.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-09-629 ACHAT D'UN CABANON POUR LE BASEBALL AU PARC DES HIRONDELLES.

CONSIDÉRANT la demande de prix faite par la direction des travaux publics et du génie le 25 août 2022;

CONSIDÉRANT la réception de deux (2) soumissions conformes;

CONSIDÉRANT le besoin en investissement afin de rendre le cabanon existant conforme et sécuritaire;

CONSIDÉRANT que cette dépense était prévue au PTI 2022;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des travaux publics et du génie;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Tony Bolduc et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- D'octroyer le contrat pour la fourniture et l'installation d'un cabanon à rangement pour le baseball au parc des Hirondelles à la société Cabanons Boyer inc., sur la base du prix forfaitaire soumis pour un montant total de 7 520.00 \$ à l'exclusion des taxes selon les termes et conditions de sa soumission;
- QUE cette dépense soit financée dans le fonds de parc et terrains de jeux et qu'elle soit portée au #projet LOISIRS22002.

ADOPTÉE à l'unanimité

2022-09-630 APPROBATION D'UNE GRILLE DE PONDÉRATION INCLUANT LE PRIX POUR LA CONCEPTION, CONSTRUCTION ET MISE EN SERVICE CLÉ EN MAIN D'UNE PATINOIRE EXTÉRIEURE COUVERTE ET RÉFRIGÉRÉE AU PARC LOISELLE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Bernard Mallet et est résolu:

- QUE ce Conseil adopte la grille de pondération jointe à la présente dans le cadre de l'appel d'offres pour la conception, la construction et la mise en service d'une patinoire extérieure couverte et réfrigérée au parc Loiselle - appel d'offres no 2022-56-TP.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 03.

La période de questions a eu lieu à 20 h 05.

2022-09-631 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Tony Bolduc et est résolu:

- DE clore la séance à 20 h 05.

ADOPTÉE à l'unanimité